

Public concerné :

Salariés d'entreprise appelés à faire de la signalisation routière

Durée de la formation : Pour 8 personnes MAX

1 jour

Objectifs de la formation :

Recyclage des connaissances théoriques et pratiques quant à l'utilisation de signalisation routière temporaire.

Nos moyens pédagogiques :

- Vidéo projection
- Pratique : panneaux et signalisations disponibles sur place

Programme de la formation :**• Formation théorique :**

- Auto-évaluation des stagiaires
- Principes généraux de la signalisation
- Démarches administratives préalables (arrêté de circulation ou de voirie, Déclaration de Travaux (DT)
- Déclaration d'intention de Commencement de Travaux DICT
- Moyens de la signalisation temporaire
- L'installation de signalisation temporaire
- Familles de panneaux et principales caractéristiques
- Positionnement des panneaux
- Pose et dépose de la signalisation
- Jour ou nuit
- Principes de mise en oeuvre et grandes familles de situations : réalisation de panneautage sur jeu pédagogique
- Milieu rural ou urbain
- Routes bidirectionnelles et chaussées séparées
- Empiètement sur chaussée ou non
- Contrôle des connaissances
- Option : Mise en situation réelle avec le matériel de l'entreprise

- Formation pratique en milieu urbain en situation réelle, avec mise en situation selon besoin client

Validation de la formation :

Après examen si résultat favorable. Avis sur la délivrance, en application de l'Article R233-13-19 du Code du Travail

Nota :

Prévoir matériel de signalisation et un espace routier adéquat pour la pratique

Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, le commanditaire devra contacter notre référent handicap en amont de la formation : lionel@pi-formation.com.

Notre politique PSH est disponible sur notre site internet : www.pi-formation.com.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour toutes les formations réalisées en Inter.

Tarifs sur devis.